

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers
- en exercice : 33
- présents : 27
- procurations : 6
- absents : 6
- ayant pris part au vote : 33

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille vingt-quatre et le 26 juin à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 20 juin 2024, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

☎ 05.62.89.22.89

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, M. LAURENT ROUX, MME ISABELLE GODEAS, M. JOEL FEULLERAT, MME KAREN GREGOIRE, MME PHILIPPE BAUMLIN, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, MME CHRISTINE CELERIER, M. FREDERIC COMBE, M. JULIEN CADIEU, MME DANIELE CABERO, M. JEAN-MARC DOMENEGHETTY, MME CHRISTINE PERROUX, M. DENIS MOLET, M. PHILIPPE MERLEY, MME GERALDINE SERRET-PERES, M. GUY MITTAUX, MME CHRISTINE GENNARO-SAINT, MME NADINE MAURIN, MME MARIE-LOUISE GRUEL, M. DIDIER DEHOURS

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. YANNICK PUGET (POUVOIR A M. NAVARRO), M. PHILIPPE GARDE (POUVOIR A MME CELERIER), MME ROXANE JARRIGE (POUVOIR A MME CABERO), MME CAROLE FERRE (POUVOIR A M. DOMENEGUETTY), M. FREDERIC BAMIERE (POUVOIR A M. COMBE), MME FLORENCE TOULZE (POUVOIR A MME BEC).

M. PHILIPPE BAUMLIN EST ELU SECRETAIRE DE SEANCE

DÉLIBÉRATION n°2024/54

Objet : Marché Biologique de plein vent - modification des tarifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération 2016-051 du 25 mai 2016 instaurant les tarifs du marché biologique de plein vent comme suit :

- Un tarif de 1 € le mètre linéaire pour les abonnés.
- La tarification des abonnés (Commerçants Non Sédentaires et Producteurs) est établie sur un forfait trimestriel calculé sur la base 12 mercredis pour le marché de plein vent biologique.
- Un tarif de 1,20 € le mètre linéaire pour les Volants et les Producteurs saisonniers.

Après avis favorable de la commission paritaire du marché de plein vent réunie le 29 février 2024, il est proposé d'augmenter de 0.20€ le mètre linéaire par catégorie et ainsi de modifier les tarifs du marché biologique de plein vent comme suit, avec application au 1^{er} juillet 2024 :

- Un tarif de 1,20 € le mètre linéaire pour les abonnés ;
- Un tarif de 1,40 € le mètre linéaire pour les Volants et les Producteurs saisonniers

Il est également proposé de facturer les doubles bancs, calculés tous les mètres linéaires pour assurer une équité pour tous les commerçants.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver les nouveaux tarifs du marché biologique de plein vent comme présentés ci-dessus ;
- D'approuver la facturation des doubles bancs.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

- D'approuver les nouveaux tarifs du marché biologique de plein vent comme présentés ci-dessus ;
- D'approuver la facturation des doubles bancs.

Pour copie conforme,

*Le Maire,
Marc PÉRE*

Envoyé en préfecture le 04/07/2024

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le 04/07/2024

ID : 031-213105612-20240626-DEL_2024_54-DE



Marc PÉRE